

Par ailleurs, Henrietta Edwards, qui résidait à Fort Macleod, devait jouer un rôle déterminant dans l'établissement de l'Ordre des infirmières de Victoria.

De concert avec trois autres Albertaines, ces dirigeantes devaient consacrer le droit des femmes à siéger au Sénat du Canada.

La première représentante de l'Alberta à siéger à l'autre endroit fut le sénateur Martha Bielish, qui a pris récemment sa retraite, qu'un gouvernement progressiste conservateur tout à fait dans le vent avait nommée en 1979.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Paghtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la nécessité de former des médecins de la collectivité autochtone a entraîné l'établissement en 1979 d'un programme spécial d'études pré médicales à l'Université du Manitoba.

Jusqu'à ce qu'il dénonce cette entente le 31 mars dernier, le gouvernement fédéral avait assumé 60 p. 100 des frais de ce programme. Depuis cette date, il n'a rien versé du tout, contrairement à l'assurance que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donnée le 9 août dernier aux responsables de ce programme.

Or, le gouvernement du Manitoba vient de faire savoir auxdits responsables qu'il n'avait pas l'intention de renouveler le contrat au-delà de la présente année universitaire, et qu'ils devraient par conséquent cesser de recruter de nouveaux étudiants. C'est infiniment dommage, car le taux de réussite de ce programme était élevé. Ce qui est troublant, c'est que d'autres écoles médicales s'efforcent présentement d'instaurer des programmes analogues.

Pour cette raison, j'exhorte fortement le gouvernement à agir dès maintenant, à tenir sa promesse, à renoncer à sa décision de mettre fin à ce programme, et à reconduire au contraire à long terme cet accord fédéral-provincial dans l'intérêt non seulement des autochtones, mais de tous les Canadiens.

* * *

[Français]

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans la presse d'aujourd'hui, on apprend que les sénateurs libéraux ont perdu hier une première manche dans leur lutte contre la TPS lorsque le tribunal a rejeté leur

requête visant à faire désavouer le dernier sénateur du Nouveau-Brunswick nommé par le premier ministre, Brian Mulroney.

Selon le juge Nicholson McRae de la Cour de l'Ontario, la Constitution donnait au premier ministre le pouvoir de désigner plus de sénateurs du Nouveau-Brunswick que cette province compte de députés à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, les sénateurs libéraux et le Parti libéral du Canada devraient avoir l'honnêteté de dire aujourd'hui au peuple canadien qui va payer les frais de la Cour de l'Ontario. Les Canadiennes et les Canadiens, monsieur le Président?

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ce mois marque le sixième anniversaire de la tragique catastrophe aérienne qui s'est produite dans la localité de Fort Franklin, dans la circonscription de Western Arctic, et qui a causé la mort de sept personnes. Mes électeurs ont organisé une fête du souvenir le 9 octobre.

• (1410)

À la fin du mois également, le gouvernement fédéral cessera de fournir des services de météorologie et de communications aux transports aériens passant par Fort Franklin. Depuis six ans, les habitants de cette localité ont supplié trois ministres des Transports, notamment le vice-premier ministre, d'améliorer la sécurité des transports aériens. Que fait le gouvernement? Il supprime carrément ce service.

Dans de nombreuses localités éloignées de ma circonscription, les transporteurs aériens ont annulé des vols, notamment des vols d'urgence et d'évacuation médicale à cause des conditions dangereuses résultant de l'insuffisance des rapports radio, météorologique et de condition des pistes fournis par Transports Canada.

Je n'exagère pas. La vie des gens est en danger. L'étude de l'accident fatal de 1984 effectuée par le Bureau canadien de la sécurité aérienne a déterminé que cette catastrophe aérienne était évitable, s'il y avait eu un bulletin météorologique et des services de communications adéquats.

Le ministre acceptera-t-il mon invitation du 1^{er} octobre. . .

M. le Président: Je regrette d'annoncer que le temps de parole de la députée est terminé.